

## REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 05 FEVRIER 2015

L'an deux mille quinze, le cinq février, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Pierre DUCERF, Maire.

**Présents** : M. Pierre DUCERF, Mme Françoise BERTHIER, M. Gérard BERLAND, M. Eric MARECHAL, M. David BONNET, Mme Lourdès DA COSTA, Mme Chantal VOLAN, M. Yves GATEAUD, M. Régis TOURNUS, M. Jacques BOULOGNE, M. Julien GUENARD, M. Edouard DUCERF, M. Frédéric PRIEST.

**Excusée** : Mme Marie-Pierre BERNARD

**Secrétaire de séance** : Mme Françoise BERTHIER.

-----

### **Projet D.E.T.R. 2015 pour travaux salle des fêtes**

**001/2015**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune est éligible à la D.E.T.R. 2015 et propose d'en faire la demande pour le projet de rénovation de la salle des fêtes – Désamiantage toit et réfection toiture, échange plafond et isolation, remise aux normes électriques, peinture intérieure et extérieure après travaux, pose de rideaux.

Le taux minimum de cette subvention est de 20 %, le taux maximum 60 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise M. le Maire à présenter le dossier et à solliciter la D.E.T.R. pour l'année 2015.

### **Subventions 2015**

**002/2015**

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des nombreuses demandes de subvention, sur proposition du Maire, décide d'accorder les subventions suivantes pour l'année 2015 :

*(M. Gérard BERLAND, Président Comité de La Salle St Jean, M. Régis TOURNUS, Président du Comité des Fêtes, M. Eric MARECHAL, Président du Club de Boxe, quittent la séance pour le vote de leur subvention respective)*

ADMR Charolles	220 €
Amicale Sapeurs-Pompiers Charolles	180 €
Papillons blancs Paray-le-Monial	50 €
Comité lutte contre le cancer	50 €
APE Arbre Noël	150 €
ADIL S & L	50 €
Prévention Routière	50 €
ARPAGH Charolles	110 €
Harmonie Charolles	150 €
Club Amitié Vendennesse	150 €
CIFA Mercurey	40 €
Service remplacement agriculture	120 €
Radio Cactus	80 €
Croix Rouge Française	80 €

Restaurants du Cœur	80 €
DOJO Forme Judo club Charolles	20 €
Gym détente Viry Vendenesse	250 €
ASV Foot Vendenesse	500 €
Association sauvegarde fours à chaux	1 000 €
Comité salle st Jean	120 €
Ptits Papiers st Aubin en Charolais	50 €
Lycée J WITTMER Charolles foyer socio-éducatif	130 €
Vendenesse Boxe	500 €
Comité des Fêtes Vendenesse	300 €
Restaurant scolaire	13 500 €
Garderie Copain copine	10 500 €

Les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2015 article 6574.

### **Tarifs de location Salle des Fêtes**

**004/2014**

Suite aux importants travaux effectués dans la salle des fêtes au 3<sup>ème</sup> trimestre 2014 et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe de nouveaux tarifs de location à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Tables, chaises et vaisselle sont inclus dans le prix de location.

LOTO y compris celui de l'ADMR 270 €

Concours de cartes pour association extérieure à la commune 270 €

***Cette délibération annule et remplace la délibération du 02/10/2009 et celle du 02/03/2010.***

### **Modification du tableau des effectifs et Augmentation du temps de travail 004/2015**

Suite à la mise en place des rythmes scolaires à la rentrée 2014/2015, il a été décidé d'augmenter la durée du temps de travail de Mme Chantal BOULOGNE Adjoint technique Territorial 2<sup>ème</sup> classe. Une demande d'avis au Comité Technique a été faite le 16 décembre 2014 pour passer de 10 h hebdomadaires à 12 h hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Un avis favorable été émis le 06 janvier 2015 par Mme la Présidente du Comité Technique du Centre de Gestion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette décision et modifie le tableau des effectifs comme suit :

- Adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 12 heures hebdomadaires (en remplacement du poste à 10 heures hebdomadaires.

**Paiement des dépenses d'investissement avant vote du budget**

**005/2005**

Afin de pouvoir régler des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2015, M. le Maire propose au Conseil Municipal d'en délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à payer des dépenses d'investissement à hauteur de 25 % du montant de l'investissement année 2014.